



## AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement no. 281-2025 qui vient modifier le règlement no. 160-2018.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le 12 mai 2025, le Conseil municipal adoptera le projet de règlement suivant:
  - **RÈGLEMENT NO. 281-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION NO. 160-2018 AUX FINS D'ASSOULIR LES CONDITIONS POUR LES CONSTRUCTIONS SUR UN LOT ENCLAVÉ;**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor le lundi 26 mai 2025 à 18h.  
  
Au cours de cette assemblée, le Maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Une copie du projet de règlements peut être consultée à l'Hôtel de Ville de la municipalité, au 287, rue Marchand à Saint-Victor du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
4. Le règlement no. 281-2025 modifiant le règlement no. 160-2018 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Victor, le 7 mai 2025

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Victor, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil soit, à l'hôtel de ville situé au 287 rue Marchand ainsi que sur le site web de la municipalité <https://www.st-victor.qc.ca> onglet municipalité/administration/avis public en date du 7 mai 2025.

---

Carole-Anne Jacques  
Directrice générale et greffière-trésorière